

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

BRODITEC CX-27F2

Type(s) de produit

TP14: Rodenticides

Numéro d'autorisation: FR-2023-0016

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: FR-0024149-0000

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	BRODITEC CX-27F2 BRODITOP STRIKE CF2 BRODITOP MATRIX CF2 BRODITOP LC CF2 ZED STRIKE CF2 ZED MATRIX CF2 ZED LC CF2 RODIBROD STRIKE CF2 RODIBROD MATRIX CF2 RODIBROD LC CF2 PROTEMAX STRIKE CF2 PROTEMAX MATRIX CF2 PROTEMAX LC CF2 DEVILTOP STRIKE CF2 DEVILTOP MATRIX CF2 DEVILTOP LC CF2 ZAPI-TOP STRIKE CF2 ZAPI-TOP MATRIX CF2 ZAPI-TOP LC CF2 ZAPI-RAT STRIKE CF2 ZAPI-RAT MATRIX CF2 ZAPI-RAT LC CF2 MUSKIL 27CB DEVILTOP 27CB BRODITOP 27CB RODIBROD 27CB SAKARAT CEREAL MIX
---------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	ZAPI S.p.A.
	Adresse	via Terza Strada 12 35026 Conselve Italie
Numéro de l'autorisation		FR-2023-0016
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		FR-0024149-0000
Date de l'autorisation		06/03/2023
Date d'expiration de l'autorisation		16/02/2028

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	Zapi S.p.A.
Adresse du fabricant	Via Terza Strada 12 35026 Conselve Italie
Emplacement des sites de fabrication	Zapi S.p.A. site 1 Via Terza Strada 12 35026 Conselve Italie

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Brodifacoum
------------------	-------------

Nom du fabricant	P.M. Tezza S.r.l. (Art. 95 list: ACTIVA S.r.l.)
Adresse du fabricant	Via del Lavoro 326 37050 Angiari (VR) Italie
Emplacement des sites de fabrication	P.M. Tezza S.r.l. site 1 Via Tre Ponti 22 37050 S.Maria di Zevio (VR) Italie

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Brodifacoum	3-[3-(4'-bromobiphenyl-4-yl)-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl]-4-hydroxycoumarin	substance active	56073-10-0	259-980-5	0,0027 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation

XX Divers: RB - Appât prêt à l'emploi : grains

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes sanguins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée {1:indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger:}.
Conseils de prudence	P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants. P103: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P260: Ne pas respirer les poussières. P314: Consulter {0:...:un médecin } en cas de malaise. P501: Éliminer le contenu dans selon la réglementation en vigueur. P501: Éliminer le récipient dans selon la réglementation en vigueur.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Souris domestiques et campagnols des champs – Non-professionnels – Intérieur

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: souris domestique Stade de développement: autre: adultes et juveniles Nom scientifique: autre: <i>Microtus arvalis</i> Nom commun: autre: campagnol des champs Stade de développement: autre: adultes et juveniles
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 45-50 grammes d'appât par point d'appât tous les 2-5 mètres Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Appâts 45-50 grammes d'appât par point d'appât tous les 2-5 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement : paquet contenant la quantité maximale de 150 g de produit (contre les rats uniquement ou contre les rats, les campagnols et les souris) Sachet en papier ou en PEBD (15, 25 et 50 g) conditionné en : - Blister (PVC ou PVC + carton) avec ou sans sachet intérieur (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD /PET ou PEBD/OPA/PET) (de 45g jusqu'à 150g) ; - Seau ou pot (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec ou sans revêtement intérieur (PEBD) (de 45g jusqu'à 150g) ;

<p>- Seau ou pot (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec ou sans sachet intérieur (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) (de 45g jusqu'à 150g) ;</p> <p>- Sachet (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) (de 45g jusqu'à 150g) ;</p> <p>- Boîte métallique électrolytique non couchée avec ou sans sachet intérieur (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) (de 45g jusqu'à 150g) ;</p> <p>- Boîte (carton) avec ou sans sachet intérieur (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) (de 45g jusqu'à 150g) ;</p> <p>- Boîte (carton) contenant à l'intérieur une ou plusieurs boîtes d'appâtage pré-remplies* (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec ou sans sachet intérieur (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) (de 45g jusqu'à 150g) ;</p> <p>- Sachet (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) contenant à l'intérieur une ou plusieurs boîtes d'appâtage pré-remplies* (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec ou sans sachet intérieur (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) (de 45g jusqu'à 150g).</p> <p>* les stations d'appât peuvent être enveloppées dans un film protecteur en polyoléfine</p>

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Rats – Non-professionnels – Intérieur

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: rat brun Stade de développement: autre: adultes et juveniles Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: autre: rat noir Stade de développement: autre: adultes et juveniles
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 90-100 grammes d'appât par point d'appât tous les 5-10 mètres. Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: 90-100 grammes d'appât par point d'appât tous les 5-10 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement : paquet contenant la quantité maximale de 150 g de produit (contre les rats uniquement ou contre les rats, les campagnols et les souris) Sachet en papier ou en PEBD (15, 25 et 50 g) conditionné en : - Blister (PVC ou PVC + carton) avec ou sans sachet intérieur (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) (de 45g jusqu'à 150g) ; - Seau ou pot (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec ou sans revêtement intérieur (PEBD) (de 45g jusqu'à 150g) ; - Seau ou pot (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec ou sans sachet intérieur (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) (de 45g jusqu'à 150g) ; - Sachet (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) (de 45g jusqu'à 150g) ; - Boîte métallique électrolytique non couchée avec ou sans sachet intérieur (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) (de 45g jusqu'à 150g) ; - Boîte (carton) avec ou sans sachet intérieur (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) (de 45g jusqu'à 150g) ;

- Boîte (carton) contenant à l'intérieur une ou plusieurs boîtes d'appâtage pré-remplies* (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec ou sans sachet intérieur (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) (de 45g jusqu'à 150g) ;

- Sachet (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) contenant à l'intérieur une ou plusieurs boîtes d'appâtage pré-remplies* (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec ou sans sachet intérieur (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) (de 45g jusqu'à 150g).

* les stations d'appât peuvent être enveloppées dans un film protecteur en polyoléfine

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.2.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'utilisation

Tableau 3. Campagnols des champs et rats – Non-professionnels – Extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: autre: <i>Microtus arvalis</i> Nom commun: autre: campagnol des champs Stade de développement: autre: adultes et juveniles</p> <p>Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: autre: adultes et juveniles</p> <p>Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: autre: adultes et juveniles</p>
Domaine(s) d'utilisation	<p>utilisation en extérieur</p> <p>Extérieur autour des bâtiments</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Application des appâts</p> <p>Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.</p>
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	<p>Taux d'application: Campagnols : 45-50 grammes d'appât par point d'appât tous les 2-5 mètres. Rats : 90-100 grammes d'appât par point d'appât tous les 5-10 mètres.</p> <p>Dilution (%): -</p> <p>Nombre et fréquence des applications: Campagnols :</p> <p>45-50 grammes d'appât par point d'appât tous les 2-5 mètres.</p> <p>Rats :</p> <p>90-100 grammes d'appât par point d'appât tous les 5-10 mètres.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Conditionnement : paquet contenant la quantité maximale de 150 g de produit (contre les rats uniquement ou contre les rats, les campagnols et les souris)</p> <p>Sachet en papier ou en PEBD (15, 25 et 50 g) conditionné en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Blister (PVC ou PVC + carton) avec ou sans sachet intérieur (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) (de 45g jusqu'à 150g) ; - Seau ou pot (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec ou sans revêtement intérieur (PEBD) (de 45g jusqu'à 150g) ; - Seau ou pot (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec ou sans sachet intérieur (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) (de 45g jusqu'à 150g) ; - Sachet (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) (de 45g jusqu'à 150g) ;

- Boîte métallique électrolytique non couchée avec ou sans sachet intérieur (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) (de 45g jusqu'à 150g) ;
- Boîte (carton) avec ou sans sachet intérieur (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) (de 45g jusqu'à 150g) ;
- Boîte (carton) contenant à l'intérieur une ou plusieurs boîtes d'appâtage pré-remplies* (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec ou sans sachet intérieur (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) (de 45g jusqu'à 150g) ;
- Sachet (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) contenant à l'intérieur une ou plusieurs boîtes d'appâtage pré-remplies* (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec ou sans sachet intérieur (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) (de 45g jusqu'à 150g).

* les stations d'appât peuvent être enveloppées dans un film protecteur en polyoléfine

4.3.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Les postes d'appâtage doivent être inspectés tous les 2 à 3 jours (pour le traitement contre les campagnols) ou 5 à 7 jours (pour le traitement contre les rats) après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.3.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas utiliser le produit près de plans d'eau ou cours d'eau (e.g. rivières, étangs, cours d'eau, digues, canaux d'irrigation).

4.3.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.3.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.4. Description de l'utilisation

Tableau 4. Souris, campagnols des champs et rats – Professionnels – Intérieur

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: souris domestique Stade de développement: autre: adultes et juveniles</p> <p>Nom scientifique: autre: <i>Microtus arvalis</i> Nom commun: autre: campagnol des champs Stade de développement: autre: adultes et juveniles</p> <p>Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: rat brun Stade de développement: autre: adultes et juveniles</p> <p>Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: autre: rat noir Stade de développement: autre: adultes et juveniles</p>
Domaine(s) d'utilisation	<p>utilisation en intérieur</p> <p>Intérieur</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Application des appâts</p> <p>Description détaillée: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés- Points d'appâts couverts et protégés</p>
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	<p>Taux d'application: Souris et Campagnols : 45-50 grammes d'appât par point d'appât tous les 2-5 mètres. Rats : 90-100 grammes d'appât par point d'appât tous les 5-10 mètres.</p> <p>Dilution (%): 0</p> <p>Nombre et fréquence des applications: Souris et Campagnols :</p> <p>45-50 grammes d'appât par point d'appât tous les 2-5 mètres.</p> <p>Rats :</p> <p>90-100 grammes d'appât par point d'appât tous les 5-10 mètres.</p>

Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Conditionnement minimum de 5 kg.</p> <p>Sachet en papier ou en PEBD (15, 25 et 50 g) conditionné en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Seau (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec ou sans revêtement intérieur (PEBD) (de 5 kg jusqu'à 25 kg) ; - Seau (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec sachets intérieurs (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) chaque sachet contenant jusqu'à 1 kg de produit (de 5 kg jusqu'à 25 kg) ; - Carton ou boîte (carton) avec ou sans revêtement intérieur (PEBD) (de 5 kg jusqu'à 25 kg) ; - Carton ou boîte (carton) avec sachets intérieurs (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) chaque sachet contenant jusqu'à 1 kg de produit (de 5 kg jusqu'à 25 kg) ; - Carton ou boîte en carton (carton) contenant à l'intérieur une ou plusieurs boîtes d'appâtage pré-remplies* (PP ou PET ou PVC ou PEHD) (de 5 kg jusqu'à 25 kg) ; - Sac (PEBD ou PEBD/papier) (de 5 kg jusqu'à 25 kg). <p>Appâts en vrac conditionné en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Seau (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec ou sans revêtement intérieur (PE ou LDPE) (de 5 kg jusqu'à 10 kg) ; - Seau (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec sachets intérieurs (PE ou PE/OPA ou PE/PET ou PE/OPA/PET) chaque sachet contenant jusqu'à 1 kg de produit (de 5 kg jusqu'à 25 kg) ; - Carton ou boîte (carton) avec revêtement intérieur (PE ou LDPE) (de 5 kg jusqu'à 10 kg) ; - Carton ou boîte (carton) avec sachets intérieurs (PE ou PE/OPA ou PE/PET ou PE/OPA/PET) chaque sachet contenant jusqu'à 1 kg de produit (de 5 kg jusqu'à 25 kg) ; - Sac (PE ou PE/papier) (de 5 kg jusqu'à 10 kg). <p>Pour les appâts en grain en vrac, le conditionnement maximum est limité à 10 kg.</p> <p>* les boîtes d'appâtage peuvent être conditionnées aussi dans un film de protection en polyoléfine</p>

4.4.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

4.4.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.

- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.4.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.4.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.4.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.5. Description de l'utilisation

Tableau 5. Souris, campagnols des champs et rats – Professionnels – Extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: souris domestique Stade de développement: autre: adultes et juveniles Nom scientifique: autre: <i>Microtus arvalis</i> Nom commun: autre: campagnol des champs Stade de développement: autre: adultes et juveniles Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: rat brun Stade de développement: autre: adultes et juveniles Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: autre: rat noir

	Stade de développement: autre: adultes et juveniles
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur Extérieur autour des bâtiments.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés- Points d'appâts couverts et protégés- Application directe de l'appât prêt à l'emploi dans les terriers
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Souris et campagnols : 45-50 grammes d'appât par point d'appât tous les 2-5 mètres. Rats : 90-100 grammes d'appât par point d'appât tous les 5-10 mètres. Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Souris et campagnols : 45-50 grammes d'appât par point d'appât tous les 2-5 mètres. Rats : 90-100 grammes d'appât par point d'appât tous les 5-10 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 5 kg. Sachet en papier ou en PEBD (15, 25 et 50 g) conditionné en : - Seau (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec ou sans revêtement intérieur (PEBD) (de 5 kg jusqu'à 25 kg) ; - Seau (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec sachets intérieurs (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) chaque sachet contenant jusqu'à 1 kg de produit (de 5 kg jusqu'à 25 kg) ; - Carton ou boîte (carton) avec ou sans revêtement intérieur (PEBD) (de 5 kg jusqu'à 25 kg) ; - Carton ou boîte (carton) avec sachets intérieurs (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) chaque sachet contenant jusqu'à 1 kg de produit (de 5 kg jusqu'à 25 kg) ; - Carton ou boîte en carton (carton) contenant à l'intérieur une ou plusieurs boîtes d'appâtage pré-remplies* (PP ou PET ou PVC ou PEHD) (de 5 kg jusqu'à 25 kg) ; - Sac (PEBD ou PEBD/papier) (de 5 kg jusqu'à 25 kg). Appâts en vrac conditionné en : - Seau (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec ou sans revêtement intérieur (PE ou LDPE) (de 5 kg jusqu'à 10 kg) ; - Seau (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec sachets intérieurs (PE ou PE/OPA ou PE/PET ou PE/OPA/PET) chaque sachet contenant jusqu'à 1 kg de produit (de 5 kg jusqu'à 25 kg) ; - Carton ou boîte (carton) avec revêtement intérieur (PE ou LDPE) (de 5 kg jusqu'à 10 kg) ;

	<ul style="list-style-type: none">- Carton ou boîte (carton) avec sachets intérieurs (PE ou PE/OPA ou PE/PET ou PE/OPA/PET) chaque sachet contenant jusqu'à 1 kg de produit (de 5 kg jusqu'à 25 kg) ;- Sac (PE ou PE/papier) (de 5 kg jusqu'à 10 kg). <p>Pour les appâts en grain en vrac, le conditionnement maximum est limité à 10 kg.</p> <p>* les boîtes d'appâtage peuvent être conditionnées aussi dans un film de protection en polyoléfine</p>
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

4.5.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement (sauf pour l'application dans les terriers).
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition des espèces non cibles.

Pour l'application directe dans les terriers :

- Les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition des espèces non cibles et des enfants.
- Couvrir ou bloquer les entrées du terrier où est placé l'appât afin de réduire le risque que l'appât soit ressorti ou dispersé.

4.5.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas utiliser le produit près de plans d'eau ou cours d'eau (e.g. rivières, étangs, cours d'eau, digues, canaux d'irrigation).

4.5.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.5.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.5.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.6. Description de l'utilisation

Tableau 6. Souris, campagnols des champs et rats – Professionnels – Zones ouvertes

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: autre: souris domestique Stade de développement: autre: adultes et juveniles</p> <p>Nom scientifique: autre: Microtus arvalis Nom commun: autre: campagnol des champs Stade de développement: autre: adultes et juveniles</p> <p>Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: autre: rat brun Stade de développement: autre: adultes et juveniles</p> <p>Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: autre: rat noir Stade de développement: autre: adultes et juveniles</p>
Domaine(s) d'utilisation	<p>utilisation en extérieur</p> <p>Zones ouvertes</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Application des appâts</p> <p>Description détaillée: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés- Points d'appâts couverts et protégés- Application directe de l'appât prêt à l'emploi dans les terriers</p>
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	<p>Taux d'application: Souris et Campagnols : 45-50 grammes d'appât par point d'appât tous les 2-5 mètres. Rats : 90-100 grammes d'appât par point d'appât tous les 5-10 mètres.</p> <p>Dilution (%): 0</p> <p>Nombre et fréquence des applications: Souris et Campagnols :</p> <p>45-50 grammes d'appât par point d'appât tous les 2-5 mètres.</p> <p>Rats :</p> <p>90-100 grammes d'appât par point d'appât tous les 5-10 mètres.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Conditionnement minimum de 5 kg.</p> <p>Sachet en papier ou en PEBD (15, 25 et 50 g) conditionné en :</p>

- Seau (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec ou sans revêtement intérieur (PEBD) (de 5 kg jusqu'à 25 kg) ;

- Seau (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec sachets intérieurs (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) chaque sachet contenant jusqu'à 1 kg de produit (de 5 kg jusqu'à 25 kg) ;

- Carton ou boîte (carton) avec ou sans revêtement intérieur (PEBD) (de 5 kg jusqu'à 25 kg) ;

- Carton ou boîte (carton) avec sachets intérieurs (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) chaque sachet contenant jusqu'à 1 kg de produit (de 5 kg jusqu'à 25 kg) ;

- Carton ou boîte en carton (carton) contenant à l'intérieur une ou plusieurs boîtes d'appâtage pré-remplies* (PP ou PET ou PVC ou PEHD) (de 5 kg jusqu'à 25 kg) ;

- Sac (PEBD ou PEBD/papier) (de 5 kg jusqu'à 25 kg).

Appâts en vrac conditionné en :

- Seau (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec ou sans revêtement intérieur (PE ou LDPE) (de 5 kg jusqu'à 10 kg) ;

- Seau (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec sachets intérieurs (PE ou PE/OPA ou PE/PET ou PE/OPA/PET) chaque sachet contenant jusqu'à 1 kg de produit (de 5 kg jusqu'à 25 kg) ;

- Carton ou boîte (carton) avec revêtement intérieur (PE ou LDPE) (de 5 kg jusqu'à 10 kg) ;

- Carton ou boîte (carton) avec sachets intérieurs (PE ou PE/OPA ou PE/PET ou PE/OPA/PET) chaque sachet contenant jusqu'à 1 kg de produit (de 5 kg jusqu'à 25 kg) ;

- Sac (PE ou PE/papier) (de 5 kg jusqu'à 10 kg).

Pour les appâts en grain en vrac, le conditionnement maximum est limité à 10 kg.

* les boîtes d'appâtage peuvent être conditionnées aussi dans un film de protection en polyoléfine

4.6.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
 - Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
 - Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement (sauf pour l'application dans les terriers).
 - Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition des espèces non cibles.
- Pour l'application directe dans les terriers :
- Les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition des espèces non cibles et des enfants.
 - Couvrir ou bloquer les entrées du terrier où est placé l'appât afin de réduire le risque que l'appât soit ressorti ou dispersé.

4.6.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs

- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas utiliser le produit près de plans d'eau ou cours d'eau (e.g. rivières, étangs, cours d'eau, digues, canaux d'irrigation).

4.6.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.6.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.6.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.7. Description de l'utilisation

Tableau 7. Rat brun – Professionnels – Décharges et déchetteries

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: rat brun Stade de développement: autre: adultes et juveniles
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur Décharges et déchetteries
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés- Points d'appâts couverts et protégés- Application directe de l'appât prêt à l'emploi dans les terriers
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 90-100 grammes d'appât par point d'appât tous les 5-10 mètres

	<p>Dilution (%): 0</p> <p>Nombre et fréquence des applications: Rats :</p> <p>90-100 grammes d'appât par point d'appât tous les 5-10 mètres</p>
<p>Catégorie(s) d'utilisateurs</p>	<p>professionnels</p>
<p>Dimensions et matériaux d'emballage</p>	<p>Conditionnement minimum de 5 kg.</p> <p>Sachet en papier ou en PEBD (15, 25 et 50 g) conditionné en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Seau (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec ou sans revêtement intérieur (PEBD) (de 5 kg jusqu'à 25 kg) ; - Seau (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec sachets intérieurs (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) chaque sachet contenant jusqu'à 1 kg de produit (de 5 kg jusqu'à 25 kg) ; - Carton ou boîte (carton) avec ou sans revêtement intérieur (PEBD) (de 5 kg jusqu'à 25 kg) ; - Carton ou boîte (carton) avec sachets intérieurs (PEBD ou PEBD/OPA ou PEBD/PET ou PEBD/OPA/PET) chaque sachet contenant jusqu'à 1 kg de produit (de 5 kg jusqu'à 25 kg) ; - Carton ou boîte en carton (carton) contenant à l'intérieur une ou plusieurs boîtes d'appâtage pré-remplies* (PP ou PET ou PVC ou PEHD) (de 5 kg jusqu'à 25 kg) ; - Sac (PEBD ou PEBD/papier) (de 5 kg jusqu'à 25 kg). <p>Appâts en vrac conditionné en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Seau (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec ou sans revêtement intérieur (PE ou LDPE) (de 5 kg jusqu'à 10 kg) ; - Seau (PP ou PET ou PVC ou PEHD) avec sachets intérieurs (PE ou PE/OPA ou PE/PET ou PE/OPA/PET) chaque sachet contenant jusqu'à 1 kg de produit (de 5 kg jusqu'à 25 kg) ; - Carton ou boîte (carton) avec revêtement intérieur (PE ou LDPE) (de 5 kg jusqu'à 10 kg) ; - Carton ou boîte (carton) avec sachets intérieurs (PE ou PE/OPA ou PE/PET ou PE/OPA/PET) chaque sachet contenant jusqu'à 1 kg de produit (de 5 kg jusqu'à 25 kg) ; - Sac (PE ou PE/papier) (de 5 kg jusqu'à 10 kg). <p>Pour les appâts en grain en vrac, le conditionnement maximum est limité à 10 kg.</p> <p>* les boîtes d'appâtage peuvent être conditionnées aussi dans un film de protection en polyoléfine</p>

4.7.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement (sauf pour l'application dans les terriers).
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition des espèces non cibles.

Pour l'application directe dans les terriers :

- Les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition des espèces non cibles et des enfants.
- Couvrir ou bloquer les entrées du terrier où est placé l'appât afin de réduire le risque que l'appât soit ressorti ou dispersé.

4.7.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas utiliser le produit près de plans d'eau ou cours d'eau (e.g. rivières, étangs, cours d'eau, digues, canaux d'irrigation).

4.7.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.7.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.7.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

UTILISATEURS PROFESSIONNELS :

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être déplacé à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation et de nettoyage du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Les postes d'appâtage doivent être inspectés tous les 2 à 3 jours (pour le traitement contre les souris et les campagnols) ou 5 à 7 jours (pour le traitement contre les rats) après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin. Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
- Grains, granulés-pastilles en vrac :
 - o Placer l'appât dans la station d'appât à l'aide d'un dispositif de dosage.

UTILISATEURS NON PROFESSIONNELS :

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant d'utiliser des produits rodenticides, envisager la possibilité de recourir à des méthodes de contrôle non chimiques (des pièges par exemple).

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

-
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
 - Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
 - Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
 - Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
 - Placer les postes d'appâtage hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
 - Placer les postes d'appâtage à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces derniers.
 - Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux où ils pourraient entrer en contact avec de l'eau.
 - Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
 - Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

UTILISATEURS PROFESSIONNELS :

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple « à l'usage des professionnels formés uniquement »).
- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage entre les applications ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage.
- Éliminer les cadavres des rongeurs dans un circuit de collecte approprié.

UTILISATEURS NON PROFESSIONNELS :

- Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Ne pas utiliser de rodenticides anticoagulants en guise d'appâts permanents (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs).
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants :
- Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés.

-
- Les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, « étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit »).
 - L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours.
 - Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
 - Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés.
 - Éliminer les cadavres de rongeurs dans un circuit de collecte approprié.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.
- Antidote : administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche.

En cas de symptômes : appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : appeler un centre antipoison/un médecin.

Informations au personnel de santé / au médecin :

Initié les mesures de premiers secours si nécessaire, puis appeler un centre antipoison. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.

- EN CAS D'INHALATION : si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes : « ne pas déplacer ni ouvrir » ; « contient un rodenticide » ; « nom du produit ou numéro d'autorisation » ; « substance(s) active(s) » et « en cas d'incident, contacter un centre antipoison [...] ».
- Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Durée de stockage : 3 ans.
- Stocker le produit à une température inférieure à 35 °C.
- Stocker le produit à l'abri de la lumière.
- Ne pas stocker à proximité des denrées alimentaires et boissons destinées à la consommation humaine et animale.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues ; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérissant et un colorant.